

Séance du 16 avril 2015

Le 16 avril 2015, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Armand NEU, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 10 avril 2015

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10

Membres présents :

Monsieur Armand NEU, Monsieur Raymond GROMCZYK, Monsieur Dominique FINKLER, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Yvon PETIT, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Eliane STAEHLE, Madame Alexandra ESCHENBRENNER, Madame Sandrine BACH, Monsieur Vincent DERR.

Membres absents excusés :

Madame Laurence WOTHKE, Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Madame Florence ZINS, Madame Laurette CHATILLON, Monsieur Gilles BOTZUNG.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 27 mars 2015
2. Désignation des représentants de la commune siégeant au Comité de Pilotage dans le cadre de l'élaboration du PLUi
3. Convention de stérilisation des chats errants
4. Réhabilitation de la mairie : attribution des marchés
5. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 27 mars 2015

NOMENCLATURE ACTE : 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

Monsieur le Maire propose de rajouter une rubrique au point n° 5 « transfert de la mairie et des archives ».

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'adopter le PV de la séance du 27 mars 2015 et de rajouter une rubrique au point 5, telle que proposée.

2. Désignation des représentants de la commune siégeant au Comité de Pilotage dans le cadre de l'élaboration du PLU

NOMENCLATURE ACTE : 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-DCTAAJ/1-054 du 02 septembre 2014 conférant la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°121/2014 en date du 18 Décembre 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°122/2014 en date du 18 Décembre 2014 fixant les modalités de la collaboration des communes avec la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2015 décidant le report de ce point,

Considérant l'analyse des enjeux du territoire réalisée par la Direction Départementale des Territoires de la Moselle et présentée aux élus en date du 03 Décembre 2014 ;

Considérant le relevé de décisions de la Conférence Intercommunale des Maires du 11 Décembre 2014 visant à définir les modalités de collaboration des communes membres à la procédure d'élaboration du PLUi ;

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal des modalités de collaboration retenues entre la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche et les communes membres lors du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2014 dans le cadre de l'élaboration du PLUi à savoir :

- Constitution d'un Comité de Pilotage dont la répartition des membres sera la même que celle de la répartition des communes au sein du Conseil Communautaire (les personnes déléguées n'étant pas nécessairement les élus siégeant au Conseil Communautaire) à savoir :

Communes	Nombre de sièges
Achen	3
Bettviller	2
Bining	3
Etting	2
Gros-Réderching	3

Communes	Nombre de sièges
Petit-Réderching	4
Rahling	2
Rohrbach-lès-Bitche	5
Schmittviller	2

- Débats en Conférence Intercommunale des Maires.

Le Maire rappelle que le Comité de pilotage est un organe politique décisionnel spécifique dédié au PLUi qui regroupe des élus motivés par la démarche et son sens intercommunal et qui est capable de prendre des décisions et de s'extraire de la sphère purement communale, même pour des décisions « à la parcelle ».

Cet organe a un rôle prépondérant car il est garant de **l'intérêt communautaire de la démarche**.

Il définit la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUi et les propose à l'arbitrage de la Conférence Intercommunale des Maires puis à la validation du Conseil Communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Désigne les membres suivants pour le Comité de pilotage PLUi :
 - Monsieur Armand NEU,
 - Monsieur Raymond GROMCZYK,
 - Monsieur Dominique FINKLER,
 - Monsieur Vincent DERR.

3. Convention de stérilisation des chats errants

NOMENCLATURE ACTE : 1.3 CONVENTIONS DE MANDAT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SPA du 20 février 2015 qui informe que :
« l'arrêté du 3 avril 2014 paru au JO du 17 avril 2014, instaurant la stérilisation et identification relâcher sur places des chats errants » prévoit que ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime ne peut être mis en œuvre.

En conséquence, à partir du 1^{er} janvier 2015, les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. Le Maire aura dorénavant à justifier de son recours à la fourrière et de son refus de mettre en œuvre un programme de stérilisation.

Le maire propose de signer une convention pour la prise en charge par la SPA des chats sociables abandonnés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de signer une convention annuelle d'aide à la stérilisation des chats errants avec la SPA, à compter de ce jour et de renouveler la convention chaque année.

4. Réhabilitation de la mairie : attribution des marchés

NOMENCLATURE ACTE : 1.1 MARCHES PUBLICS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 2 mars 2015 et l'analyse des négociations auprès des entreprises retenues,

- décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants :

lot	Libellé	Entreprise	Commune	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	VRD	DEHLINGER Thomas	SCHMITTVILLER	73 365.08 €	14 673.02 €	88 038.10 €
2	démolition - Gros-œuvre	Les fils de Ferdinand Beck	WIESVILLER	56 431.00 €	11 286.20 €	67 717.20 €
3	désamiantage	HANAU	BOUXWILLER	23 890.00 €	4 778.00 €	28 668.00 €
	couverture-zinguerie	CCM	VOELLERDINGEN	20 250.00 €	4 050.00 €	24 300.00 €
5	bardage extérieur	CCM	VOELLERDINGEN	36 570.05 €	7 314.01 €	43 884.06 €
6	ravalement de façade	R.F.P.B.	THEDING	24 300.04 €	4 860.01 €	29 160.05 €
7	menuiseries ext alu	F.L.O.N. SAS	SAINT-AVOLD	61 652.05 €	12 330.41 €	73 982.46 €
8	menuiseries intérieures	PFIRSCH Robert et Fils	GROSBLIEDERSTROFF	26 490.08 €	5 298.02 €	31 788.10 €
9	serrurerie	EB SERRURERIE METALLERIE	GRIESBACH LE BASTBERG	12 099.65 €	2 419.93 €	14 519.58 €
10	plâtrerie - faux plafonds	HEHN FRERES	GROSBLIEDERSTROFF	43 400.00 €	8 680.00 €	52 080.00 €
11	chauffage gaz	SCHAEFER Nicolas SAS	PETIT-REDERCHING	15 000.00 €	3 000.00 €	18 000.00 €
12	sanitaire	SCHAEFER Nicolas SAS	PETIT-REDERCHING	19 000.00 €	3 800.00 €	22 800.00 €
13	électricité - VMC	STARCK ELECTRICITE	THEDING	56 000.00 €	11 200.00 €	67 200.00 €
14	chape - carrelage	PRINZ	SARREGUEMINES	30 774.69 €	6 154.94 €	36 929.63 €
15	peinture	PEINTURE BECKRICH	ROHRBACH-LES-BITCHE	14 388.63 €	2 877.73 €	17 266.36 €

Pour ce qui concerne le lot n° 16, le conseil municipal décide d'abandonner le revêtement de sol et de retenir la variante carrelage pour le sol. Cette variante est déjà incluse dans le lot n° 14.

Quant au lot n° 17, les négociations sont encore en cours et sera attribué lors d'une prochaine réunion.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

5. Transfert de la mairie et des archives

NOMENCLATURE ACTE : 3.5 ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 27 mars décidant le transfert des bureaux de la mairie dans l'ancien bâtiment abritant le siège social de l'entreprise FERMOBA, rue de la Paix.

Il précise que le transfert de la mairie dans un autre endroit est soumis à certaines règles :

- L'Instruction Générale de l'Etat Civil du 11 mai 1999 NOR / JUSX9903625J reconnaît au conseil municipal la possibilité d'affecter une annexe de la maison commune à la célébration des mariages lorsque, « *en raison de travaux à entreprendre sur les bâtiments de la mairie ou pour toute autre cause, aucune salle ne peut être utilisée pour les mariages pendant une certaine période* ». En une telle hypothèse le conseil municipal peut « *prendre, après en avoir référé au parquet, une délibération disposant que le local extérieur qui lui paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune et que les mariages pourront y être célébrés* » ;
- Le siège de la mairie ne peut être déplacé qu'à titre exceptionnel en raison de circonstances particulières de temps et de lieux. Ainsi, si la salle du conseil ne permet pas de réunir les membres du conseil municipal et d'assurer l'accueil du public dans des conditions de sécurité satisfaisantes jusqu'à l'achèvement des travaux de rénovation de la mairie, le conseil peut se réunir ailleurs qu'à la mairie.
- Un récolement des archives municipales sera effectué par le service administratif et transmis à la Préfecture.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

- Décide de transférer les bureaux de la mairie, les archives d'état civil et la salle du conseil dans le bâtiment situé rue de la Paix, ancien siège de l'entreprise FERMOBA,
- Décide de transférer la salle des mariages dans le nouveau foyer des associations, qui accueille également le bureau de vote, rue du Chef Cordary,
- Décide de déplacer, avec l'accord du Président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Bickenalbe les archives de la mairie dans le bâtiment appartenant au Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Bickenalbe, 1, rue Notre Dame,
- Charge le maire de solliciter l'avis du parquet et d'en informer les autorités préfectorales,
- Charge le maire de l'organisation de ce déménagement et du récolement des archives municipales.

6. Divers

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus, la séance est levée à 21 h 50.

Table des matières

Séance du 16 avril 2015	1
1. Approbation du PV de la réunion du 27 mars 2015	1
Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes	1
2. Désignation des représentants de la commune siégeant au Comité de Pilotage dans le cadre de l'élaboration du PLU.....	2
Nomenclature acte : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols	2
3. Convention de stérilisation des chats errants	3
Nomenclature acte : 1.3 Conventions de mandat	3
4. Réhabilitation de la mairie : attribution des marchés	3
Nomenclature acte : 1.1 Marchés publics	3
5. Transfert de la mairie et des archives.....	4
Nomenclature acte : 3.5 Actes de gestion du domaine public	4

Suivent les signatures.

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
<i>Mme BACH Sandrine</i>	
<i>M. BOTZUNG Gilles</i>	
<i>Mme CHATILLON Laurette</i>	
<i>M. DERR Vincent</i>	
<i>Mme ESCHENBRENNER Alexandra</i>	
<i>M. FINKLER Dominique</i>	
<i>M. GROMCZYK Raymond</i>	
<i>M. HOUTH Gilbert</i>	
<i>M. NEU Armand</i>	
<i>M. NEU Jean-Martin</i>	
<i>M. PETIT Yvon</i>	
<i>Mme SCHULLER Marie-Jeanne</i>	
<i>Mme STAEHLE Eliane</i>	
<i>Mme WOTHKE Laurence</i>	
<i>Mme ZINS Florence</i>	